

DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
Règlement AMF Article 241-4, I-1°

Raison sociale de l'émetteur : LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton
22, avenue Montaigne
75008 Paris
Société anonyme au capital de 146 981 223 euros

Opérations réalisées au titre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 14 mai 2009

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 14 septembre 2009 au 18 septembre 2009

		Nombre de titres ⁽¹⁾	Prix moyen pondéré ⁽²⁾	Montant
Séance du ...	Achats ⁽³⁾			
	Ventes ⁽³⁾			
Séance du ...	Achats			
	Ventes			
...				
Total		Σ		Σ

(1) Y compris les titres acquis par l'intermédiaire d'instruments dérivés.

(2) Il s'agit du prix moyen pondéré brut.

(3) Il s'agit des opérations réalisées par l'émetteur directement ou par un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante pour le compte de l'émetteur. Les opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision du 1^{er} octobre 2008 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché admise par l'AMF ne sont pas prises en compte.

Opérations sur produits dérivés conclues au cours de la période

Date	Achat/Vente	Options/Terme ⁽¹⁾	Nombre de titres	Echéance	Marché ⁽²⁾
...					
Total			Σ		

Rachats ou ventes réalisées à l'exercice ou à l'échéance de produits dérivés

Date	Achat/Vente	Nombre de titres	Prix	Montant	Opération ⁽³⁾	Marché ⁽²⁾
14/09/2009	Achat	75 000	43,30	3 247 500	Exercice d'options d'achat acquises le 12/01/2007	Gré à gré
14/09/2009	Achat	50 000	37,00	1 850 000	Exercice d'options d'achat acquises le 9/01/2008	Gré à gré
Total		125 000		5 097 500		

(1) Préciser s'il s'agit d'options d'achat ou d'opérations à terme.

(2) Préciser le marché sur lequel la transaction a été réalisée ou s'il s'agit d'une transaction de gré à gré.

(3) Préciser s'il s'agit de l'exercice de [Nbre] options d'achat acquises le [date] ou du débouclage d'une opération à terme dont les caractéristiques sont à préciser.

Fait à Paris, le 18 septembre 2009